



Le Mardi 3 Mars 2020

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Mardi 3 mars 2020 à 18h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux, sauf Josiane CAER et Florence URIEN absentes excusées.

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Sylviane SALIOU, Secrétaire de Séance.

1/ Approbation du compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du Jeudi 27 février 2020

Le compte-rendu de la réunion du Jeudi 27 février 2020 est approuvé, à l'unanimité.

2/ Modification des statuts de la CCPL

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuvent la modification statutaire relative aux compétences de la CCPL concernant la compétence facultative « Développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire ».

3/ Versement 2ème acompte pour les frais de fonctionnement 2020 de l'école Notre Dame de Plougourvest

Suite à la délibération en date du 18 décembre 2019 affectant un premier acompte aux frais de fonctionnement réparti sur Janvier, Février et Mars 2020 pour un montant total de 25 000 €, les membres du Conseil Municipal, décident d'attribuer un 2ème acompte pour la somme de 8 000.00 €. Cet acompte sera versé au mois d'Avril 2020.

4/ Vote des taux d'imposition des impôts locaux directs pour 2019: taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2020. Ils se présentent comme suit :

- **Taxe foncière bâtie : 20,20 %**
- **Taxe foncière non-bâtie : 42,15 %**

Les membres du conseil municipal votent les taux d'imposition pour 2020 à l'unanimité des membres présents.

5/ Affectation des résultats des comptes administratifs 2019 et Budgets Primitifs 2020

○ Budget Assainissement

L'excédent 2019 de 29 484 € est affecté au Budget Primitif 2020. La section de fonctionnement du Budget Primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à 35 484€. Vote unanime du conseil.

○ **Budget Lotissement de la Source**

Le déficit d'investissement 2019 de 48719€ sont affectés au budget primitif 2020.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent et votent le Budget Primitif pour l'année 2020, comme suit:

- 138 187 € en Dépenses et Recettes de Fonctionnement.
- 105 672 € en Dépenses et Recettes d'Investissement.

Pour continuer les travaux de viabilisation au Lotissement, il est décidé de verser une avance de 7 953€ du budget de la commune.

○ **Budget de la Commune**

L'excédent de fonctionnement de 2019 est affecté comme suit :

- 150 000€ sont conservés en recettes de fonctionnement
- 469 976€ sont affectés en recettes d'investissement

Le Budget Primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en Fonctionnement à 891 133€
- en Investissement à 1 827 057€

Les principales recettes de fonctionnement proviennent des dotations- participations (213 000€) et du produit des impôts locaux.

En investissement, les principales recettes proviennent de l'excédent 2019 reporté (1 076 890€), de l'excédent de fonctionnement 2019 (469 976€), du virement de la section de fonctionnement, de la récupération de TVA et des subventions provenant des investissements de 2018-2019.

Les principales dépenses d'investissement pour 2020 seront les travaux d'extension du Centre d'activité, les effacements des réseaux, les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue d'Armor, le programme de voirie 2020 et les différentes acquisitions foncières et de matériel. Vote unanime du conseil.

La Séance est levée à 18h30.